SUJET OFFICIEL

CAP (Métiers de la mode - chapelier-modiste)

PSE - Prévention santé environnement

Session 2022

Sujet national de la session indiquée, tel que publié par le ministère chargé de l'examen. Mis à disposition par FormaV pour la révision.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MMCM, veuillez visiter :
capchapelier.fr/annales-sujets-et-corriges

DANS CE CADRE

Académie : Session : Modèle EN.

Examen ou Concours Série* :

Spécialité/option : Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

NOM :
(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : N° du candidat

Né(e) le :
(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Examen ou concours : Série* :

Spécialité/option :

Repère de l' épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :
(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note : /20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

CAP

PRÉVENTION, SANTÉ, ENVIRONNEMENT

2022

SUJET

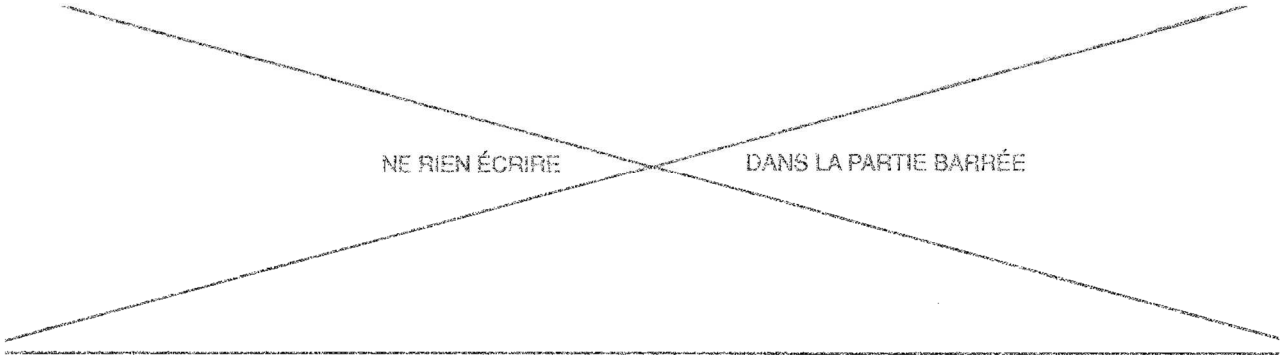
Durée : 1 heure Coefficient : 1

Ce document comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Les candidats répondent directement sur le sujet.

Aucun document n'est autorisé.

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.



Compétences évaluées	Barème
Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée	3 points
Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention	6 points
Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation	5 points
Argumenter un choix	4 points
Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté	2 points

La compétence « traiter une information » sera évaluée et intégrée dans l'ensemble des autres compétences.

NE RIEN ÉCRIRE DANS LA PARTIE BARRÉE

PARTIE 1

Document 1 - La dette de sommeil des adolescents



Source : www.nutergia.com

1-1 Rédiger une phrase pour formuler le problème soulevé dans le document 1.

.....

.....

1-2 Expliquer pourquoi la lumière bleue des écrans n'est pas favorable à l'endormissement.

.....

.....

.....

1-3 Citer deux autres conséquences d'un manque de sommeil sur la vie professionnelle.

.....

.....

……

NE RIEN ÉCRIRE DANS LA PARTIE BARRÉE

1-4 Repérer, en soulignant, les mesures qui permettraient à un adolescent de retrouver un meilleur sommeil.

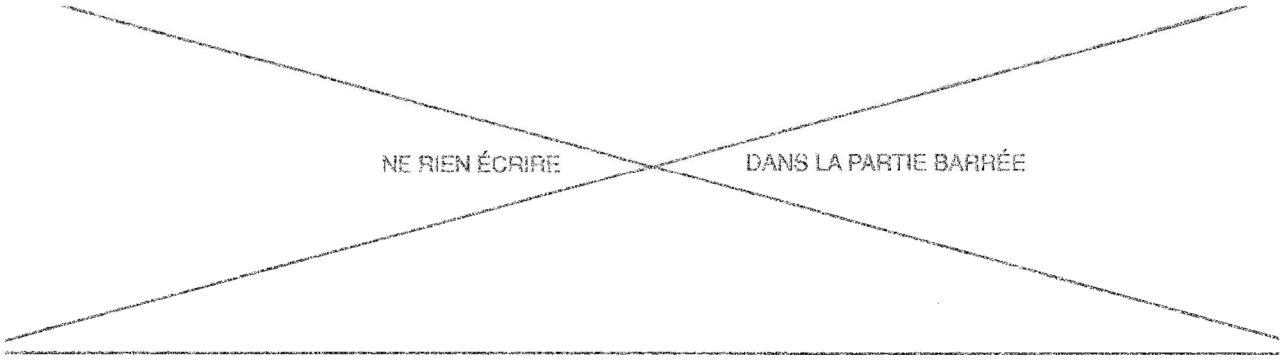
- se coucher et se lever à heures régulières ;
- aller à un entraînement sportif tard le soir ,
- faire un repas copieux le soir ;
- faire du sport dans la journée ;
- faire une activité relaxante avant le coucher ;
- fermer tous les écrans 1heure avant le coucher ;
- boire du café avant le coucher.

Document 2 - les bruits de voisinage



***** Voir arrêté préfectoral n°2000/074 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Source : www.villars.fr



1-5 Identifier trois exemples de bruit de voisinage et proposer pour chacun une mesure de prévention.

Exemple de nuisance de voisinage	Mesure de prévention proposée
....	....
....	....
....	....

1-6 Identifier toutes les caractéristiques d'un bruit afin d'en déduire sa définition.

❒ Il se caractérise par sa fréquence.

❒ Il se caractérise par son intensité.

❒ Il se caractérise par sa masse.

❒ Il est désagréable voire douloureux.

❒ Il peut provoquer des dommages sur différents appareils du corps humain.

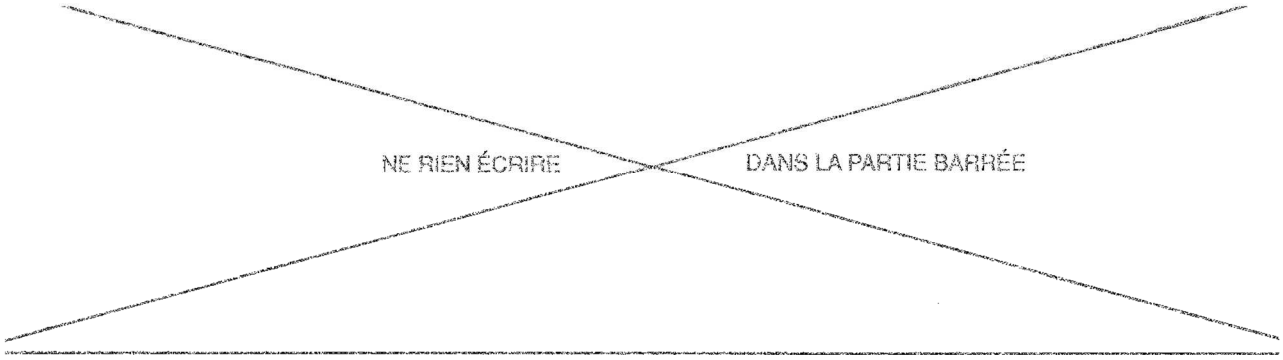
❒ Il se propage dans l'air.

1-7 Hormis les problèmes d'audition, indiquer deux autres effets des bruits répétés de voisinage sur le comportement.

.....

.....

.....



Le bus conduisant Baptiste à son lycée est souvent bondé et très bruyant. Il envisage de s'acheter un vélo plutôt que d'utiliser les transports en commun.

Document 3 - Choisir les transports « doux », que des avantages !

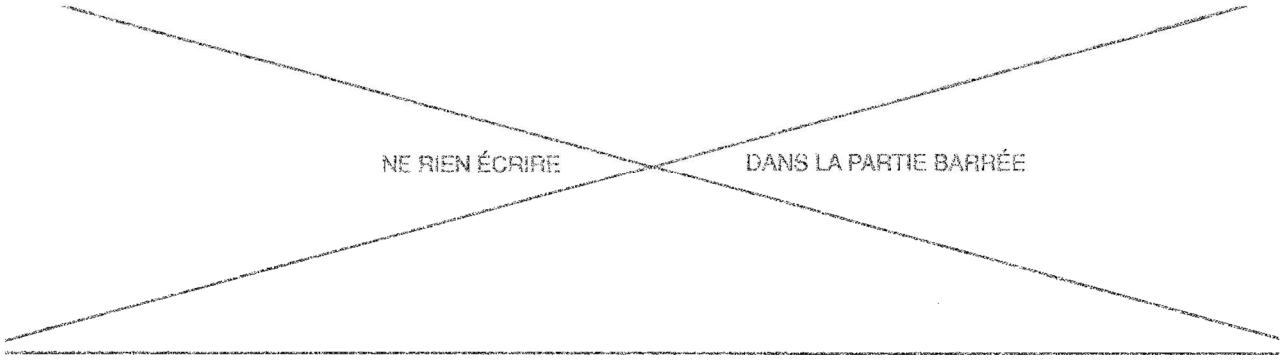
Les transports doux sont de plus en plus utilisés parce qu'en plus de ne pas polluer, ils permettent à leurs usagers de jouir de plusieurs avantages. Ceux-ci sont alors perceptibles, tant au niveau financier que sanitaire. Effectivement, choisir de se rendre au bureau à pied ou à vélo, est bon pour notre budget : marcher, cela ne coûte rien. Pour ce qui est d'acheter une bicyclette ou une trottinette, il s'agira toujours d'un bon investissement. En effet, avec un vélo par exemple, plus besoin de payer pour du carburant. Fini également les frais de stationnement…

Ainsi, il faut retenir qu'en adoptant la mobilité urbaine durable, nous aurons la possibilité de faire quelques économies. Cela sera aussi un excellent moyen de nous maintenir en forme. Par ailleurs, n'oublions pas que les transports « doux » ont été reconnus comme un très bon moyen d'éviter le stress.

Source : www.web-automobile.com

1-8 Justifier le titre du document 3 en relevant cinq arguments évoqués dans le texte et en les classant dans le tableau ci-dessous.

Aspect environnemental	Aspect économique	Aspect sanitaire (santé)
-	- .... -	- .... - ....



1-9 Proposer deux mesures collectives qui peuvent être mises en place pour permettre à une commune de développer l'utilisation des transports « doux ».

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS LA PARTIE BARRÉE

PARTIE 2

Sous-partie 2.1

Situation 3

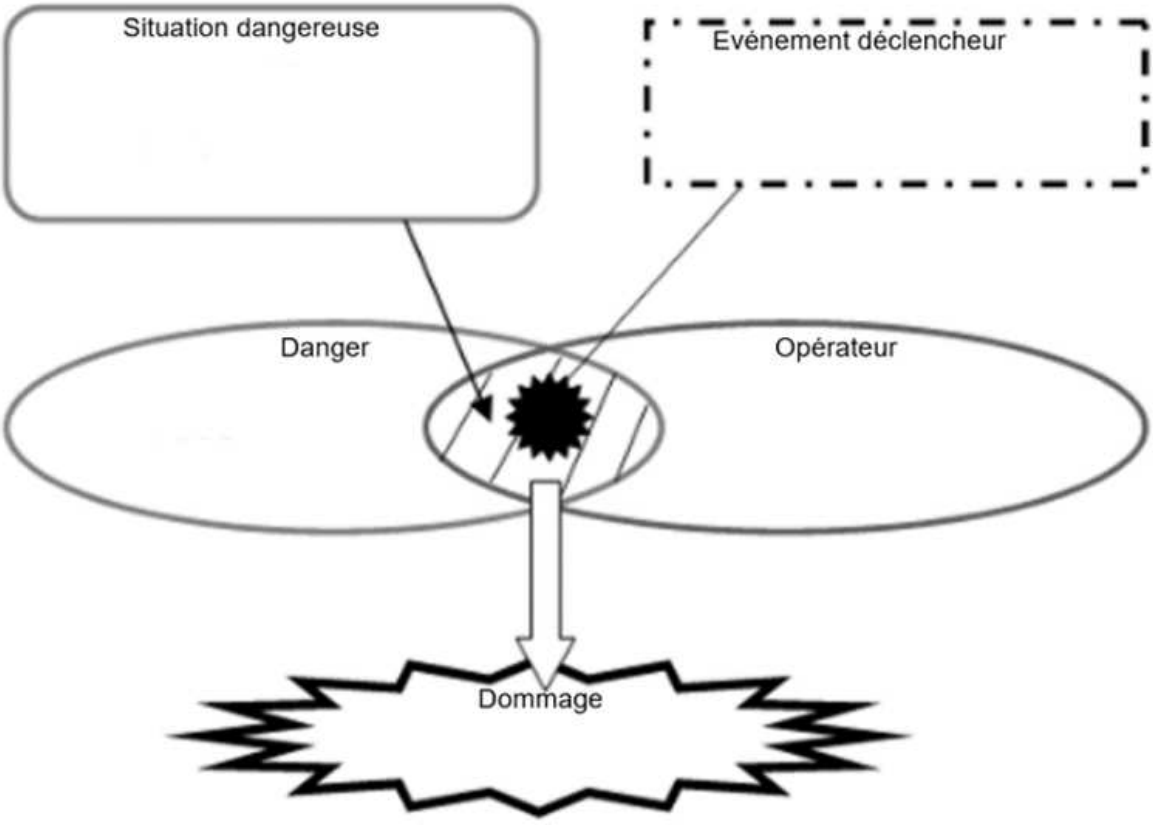
Pierre vient d'être embauché dans une carrosserie depuis 3 semaines en tant que peintre. Aujourd'hui, il pulvérise le mélange vernis/durcisseur qu'il vient de préparer sur la carrosserie de la voiture à remettre en état. N'ayant pas de masque il respire les vapeurs toxiques de ce mélange.

2-1-1 Identifier le risque auquel est exposé Pierre lors de ces activités professionnelles.

.....

.....

2-1-2 Analyser la situation 3 en complétant le schéma du processus d'apparition du dommage (PAD) suivant.



NE RIEN ÉCRIRE DANS LA PARTIE BARRÉE

Document 4 - Les EPI - Guide à l'usage des carrossiers et des peintres

Ponçage à sec et meulage	**Dangers**	**Poussières et particules fines**	**Pièces coupantes**	**Particules volatiles**	**Bruit**
	EPI Préconisés	 Masques particules FFP2	 Gant de manutention	 Lunettes de protection	 Bouchons ou casque antibruit
Colles, mastics et revêtements	**Dangers**	**Vapeurs et projections**			
	EPI Préconisés	 Masques à cartouches type ABP	 Gant de protection chimique	 Lunettes de protection	
Mélange de peinture	**Dangers**	**Vapeurs et projections de solvants ou de peintures**			
	EPI Préconisés	 Masques à cartouches type ABP ou Ax si les produits ont un point d'ébullition < 65°C	 Gant de protection chimique	 Lunettes de protection	

Source : www.ametra06.org

2-1-3 Repérer en entourant sur le document 4 l'équipement de protection individuelle que devrait utiliser Pierre pour éviter le dommage identifié dans le PAD.

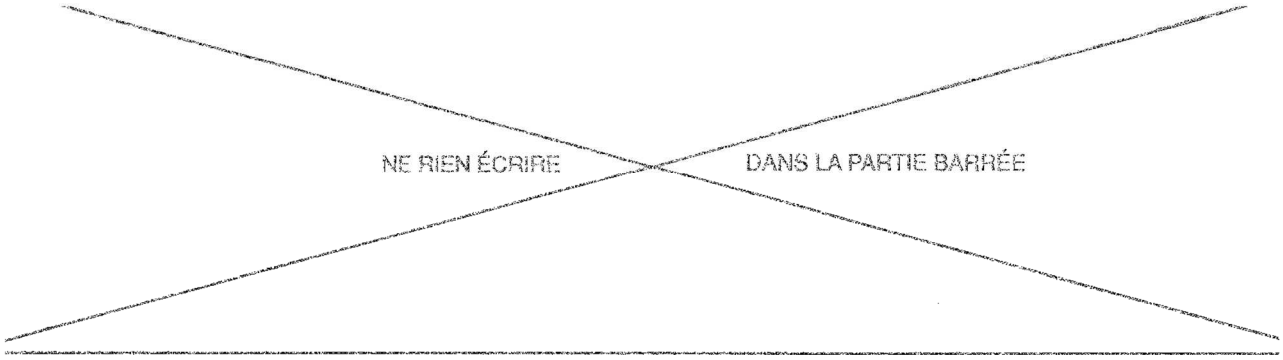
Les produits manipulés par Pierre portent le pictogramme ci-dessous :



2-1-4 Citer un autre dommage possible lié à l'utilisation du mélange vernis/durcisseur qui ne soit pas lié à son inhalation.

.....

.....



Tout au long de sa vie professionnelle, Pierre va bénéficier d'un suivi médical, la première visite qui lui sera proposée est la visite d'information et de prévention.

2-1-5 Justifier l'importance de cette première visite en indiquant deux de ses objectifs.

.....

.....

.....

.....

Sous-partie 2.2

Un collègue de Pierre prépare un chantier sur un sol qui est encombré. Il trébuche et s'entaille la main en tombant. Il souffre d'une plaie simple peu étendue à la paume de la main.

Marion, qui est sauveteur secouriste du travail (SST), intervient quand elle entend Pierre crier.

2-2-1 Nommer, par un verbe à l'infinitif, la première action que doit réaliser Marion.

.....

2-2-2 Justifier le choix de cette première action.

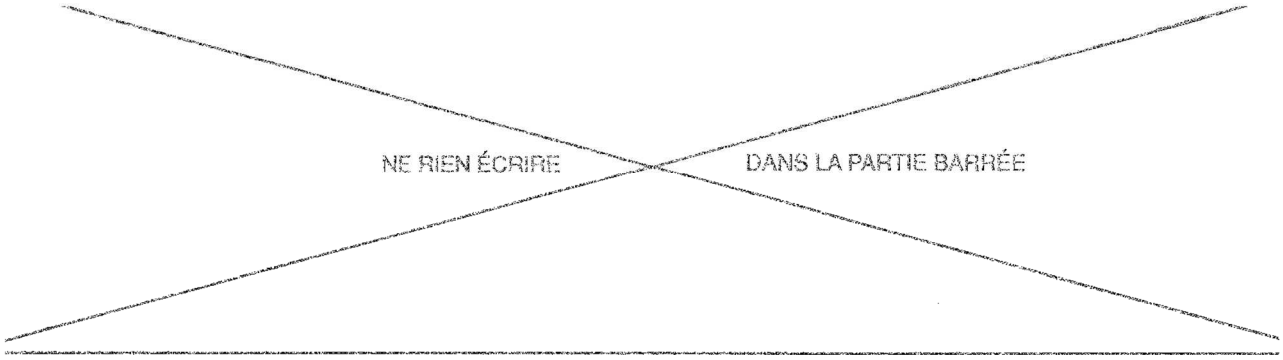
.....

.....

2-2-3 Préciser deux éléments qui devront être contenus dans le message d'alerte.

.....

.....



2-2-4 Après son intervention, indiquer une des recommandations que Marion donnera à la victime pour soigner sa plaie.

.....

.....